



Dénonciation Solde de tout compte

Par **Erazion**, le **01/07/2015** à **12:21**

Bonjour,

J'ai été embauché par une SSII pour réaliser une mission chez un client, qui était une pré-embauche.

Pourtant, au bout de deux semaines, je me suis rendu compte que le poste n'était pas du tout conforme à mes attentes. Donc j'ai décidé d'en parler avec mon responsable (client), car je n'arrivais pas à joindre mon commercial (sachant qu'il n'avait pas réellement fait de suivi de mission depuis mon arrivée chez le client. J'ai discuté avec mon responsable pour lui exposer le fait que le profil recherché n'était pas réellement le mien, et que j'avais des doutes concernant la mission.

Une semaine après, suite à diverses discussions entre le client et ma SSII, le client m'a annoncé que je finissais la mission ce jour (un vendredi) et que cela n'était pas utile que je revienne le lundi.

Je me retrouvais donc en inter contrat. Le lundi, j'appelle mon commercial (encore injoignable le vendredi) pour lui demander si je devais venir dans les locaux pendant ma période d'inter contrat, celui-ci me disait que ce n'était pas nécessaire.

J'ai donc posé ma démission le mercredi car j'avais trouvé un CDI dans une autre société, et que vu la façon dont s'était passée ma mission dans ma SSII, je ne souhaitais pas continuer l'aventure.

Le mercredi, je postais donc ma lettre de démission en respectant les 48h de préavis (fin du contrat le vendredi soir).

Pourtant, je viens de recevoir mon solde de tout compte lundi matin et, à ma grande surprise, on ne m'a pas rémunéré ma dernière semaine d'inter contrat (dont 48h de préavis de rupture de période d'essai).

J'ai eu mon ancien commercial au téléphone, qui m'a dit que c'était une décision de son directeur de me mettre ces cinq derniers jours en "Absences injustifiées" étant donné que j'avais mis en péril la mission en discutant avec le responsable chez le client avant de leur faire part de mes interrogations.

Qu'en pensez-vous? Sachant que j'ai dénoncé le solde de tout compte lundi.

Merci d'avance de vos réponses.

Luc.

Par **Erazion**, le **01/07/2015 à 13:46**

Merci Askatasun de votre réponse.

Mais en fait, j'étais chez le client jusqu'au jour où il a mis fin à la mission, la semaine suivante j'étais en inter contrat, c'est lors de cette semaine que ma SSII m'a mis des absences injustifiées alors qu'ils m'avaient dit de ne pas venir dans les locaux.

Par **moisse**, le **01/07/2015 à 15:45**

En fait toute la controverse se situe entre la considération que vos propos avec le client constituaient une démission claire et non équivoque, plus exactement une rupture de la période d'essai sur votre initiative.

Auquel cas votre semaine d'inter-contrat n'a plus d'existence.

A mon avis la formation de référé se récusera incompétente et il faut donc saisir la juridiction sur le fond.

Par **Erazion**, le **01/07/2015 à 15:51**

Euh, merci Moisse de votre réponse mais je n'ai pas tout compris.

En gros, à partir du moment où j'ai signalé au client que ça ne collait pas, je mettais entre guillemets fin à ma période d'essai? C'est bien cela?

Donc, du coup, ma SSII n'aurait pas à me payer les derniers jours de contrat?

Merci d'avance,

Par **moisse**, le **01/07/2015** à **16:21**

En gros c'est cela.

Mais c'est très discutable, c'est pourquoi la formation de référé me paraît incompétente. Cela n'est pas grave en soi, ne fait que perdre quelques semaines eu égard à la saisine directe sur le fond.

Par **Erazion**, le **01/07/2015** à **16:23**

D'accord, je vais attendre de voir la réponse du Directeur d'agence qui doit revenir vers moi lundi.

Et j'avais dénoncé le Solde de tout compte en donnant un délai de deux semaines avant de saisir les prud'hommes, j'attends aussi leur retour par rapport à ça.

Encore merci.